



BASSINS

Extrait du procès-verbal de la séance de Municipalité du 03 septembre 2018 à 18h30

- Décide de maintenir le taux d'imposition à 74 % ;
- Décide d'autoriser la pose de garde-corps sur bâtiment sis place de la Tillette 6 ;
- Décide d'autoriser l'abattage d'arbres sis à la rue de la Scierie 1 ;
- Décide d'accorder son soutien à la conservation du martinet noir ;
- Décide de refuser l'installation du chantier voisin sur le terrain de pétanque ;
- Décide de maintenir le prix attractant des sapins de Noël aux habitants ;

La Municipalité